

AO manifestations scientifiques 2020 :
validation des critères de sélection

**Commission de la recherche du conseil académique
du 14 janvier 2021
Délibération 2021/01/CR-006**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38 ;

Vu la délibération 2020/12/CA-100 du conseil d'administration en date du 14 décembre 2020 fixant l'enveloppe des moyens alloués à la recherche ;

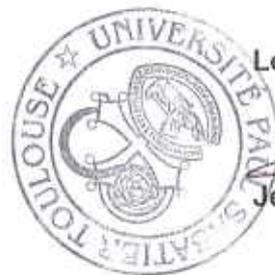
Vu la délibération 2020/11/CR-041 de la commission de la recherche du 12 novembre 2020 fixant la répartition de l'enveloppe recherche 2021 ;

Considérant l'enveloppe budgétaire de 15 000 € dédiée aux manifestations scientifiques 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le lancement de l'appel d'offres « manifestations scientifiques 2021 » selon les critères suivants :

- Inscription dans la stratégie recherche
- Rayonnement international (a minima national)
- Gratuité pour les étudiants de Master
- Tarifs préférentiels ou bourses pour les doctorants
- Plus de 100 participants
- 2 jours pleins minimum
- Manifestation ayant lieu sur l'année 2021
- Mention obligatoire du logo de l'UT3-Paul Sabatier dans tous les supports de communication
- Implication d'un personnel UT3 -Paul Sabatier dans l'équipe d'organisation
- Engagement pour la promotion des femmes en sciences
- Transmission d'un dossier budget complet
- Prise en compte des organisations dématérialisées (identifié dans le cadre de la labellisation DDRS de l'UT3) ou hybrides

Toulouse, le 16 mars 2021



Le Président,


Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0